

L'immobilier, autrement!

ANNEXE MANDAT INDIVISION CHEZE

La co-exclusivité d'agence est partagée avec l'Agence Patrice BESSE, Sté P.B. SAS dont le siège se situe 7 rue Chomel 75007 PARIS.

Etant ici précisé que la Co-exclusivité s'entend sans partage d'honoraires. A compter de la signature du présent mandat, le mandant s'engage à diriger vers les deux mandataires toute personne qui se manifesterait directement auprès de lui pour l'acquisition de la propriété objet du présent mandat.

Dès lors, si la vente se réalisait avec l'une de ces personnes les deux mandataires percevraient chacun la moitié de la rémunération forfaitaire prévue à l'article 5 du présent mandat, soit 13.500€ (treize

* mille cinq cents euros). Ces honoraires restant à la seule charge de l'acquéreur.